



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du rapport annuel 2024 du Club de Paris

Le Club de Paris publie son rapport annuel pour 2024. Ce dernier revient sur les temps forts du Club de Paris pour l'année écoulée ainsi que sur les résultats de son action. Cet exercice matérialise l'engagement du Club de Paris en faveur de davantage de transparence – en clarifiant certains concepts ou encore en rendant public l'encours de l'ensemble des créanciers membres du Club de Paris par pays emprunteur. Le rapport annuel permet aussi de donner la parole aux partenaires du Club de Paris : pays emprunteurs, Banque mondiale et FMI, autres créanciers publics bilatéraux, représentants du secteur privé.

Cette année, le rapport annuel s'ouvre sur un état des lieux des vulnérabilités liées à l'endettement souverain. Bien qu'elles demeurent préoccupantes, celles-ci ont légèrement diminué et les risques de solvabilité ont été contenus. Toutefois, quelques pays subissent d'importantes tensions sur l'accès à la liquidité.

Ensuite, le rapport revient sur les progrès réalisés dans les différents cas de restructuration au titre du Cadre commun : conclusion de l'accord avec le Ghana et lancement des travaux pour l'Éthiopie. Différents acteurs engagés dans ces restructurations présentent leur point de vue sur les résultats obtenus, mais aussi les limites et les évolutions souhaitables du Cadre commun. Le rapport s'intéresse également aux restructurations conclues en dehors du Cadre commun, à savoir celles avec le Sri Lanka et le Suriname.

Le rapport met aussi en lumière l'annulation presque complète de la dette de la Somalie par les créanciers du Club de Paris, après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTÉ) par ce pays. Ce traitement est l'occasion pour le Club de Paris de réaliser un bilan de l'initiative qui a structuré son action pendant près de trois décennies.

La dernière partie du rapport porte sur la manière dont le Club de Paris se positionne dans les débats et réflexions qui animent la communauté internationale de la dette souveraine. Ainsi, le Brésil revient sur les résultats accomplis sous sa présidence du G20, à travers la publication de plusieurs notes sur les leçons apprises du Cadre commun, sur les conversions de dettes (*debt swaps*) et les clauses dites de « résilience climatique » (*Climate Resilient Debt Clauses – CRDCs*). Le Secrétariat du Club de Paris présente également les principaux enseignements du Forum de Paris 2024 ainsi que les conclusions d'un atelier technique organisé sur les enjeux de comparabilité de traitement relatifs aux instruments de récupération de valeur.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers dont le rôle principal est d'assurer la coordination des créanciers publics lors des restructurations de dette.

2. Les 22 membres du Club de Paris sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. L'Afrique du Sud est par ailleurs membre prospectif depuis 2022.